

# L'Aigle Infos

L'information qu'il vous faut!



Hebdomadaire indépendant d'informations générales N°213 du lundi 28 février 2022 - Prix: 3 000 GNF - Zone CFA: 500

Guerre en Ukraine P.5

**Biden promet de porter un coup terrible à l'économie et à la finance russes**



Saïkou Yaya Barry à l'AG de l'UFR P.3

## « En Guinée, on aime éteindre les références du pays... »

Prétendue hausse du budget de la Présidence  
**Les précisions du ministre du Budget** P.2



Page noire

**Issa Soumah, le maire UFDG de Ratoma, tire sa révérence!** P.2



Organisation de la CAN 2025 en Guinée

**Les conseils d'un ancien international** P.6

Récupération des domaines de l'Etat

**Le sujet s'invite à l'AG du PEDN** P.3

Conakry

P.5

**Un présumé pédophile tombe dans les filets de l'OPROGEM**



Edito à vue d'Aigle

## La composition du CNRD en question!

Il est clairement indiqué dans la charte de la transition en cours en Guinée, que c'est le CNRD (Comité national du rassemblement pour le développement) qui en est le premier organe. Les trois autres organes de la transition sont: le président de la transition, le gouvernement de transition et le Conseil National de la Transition (CNT). Si la composition de ces trois derniers organes est connue du grand public, tel n'est pas le cas pour le CNRD...P2

## Edito à vue d'Aigle



### La composition du CNRD en question !

Il est clairement indiqué dans la charte de la transition en cours en Guinée, que c'est le CNRD (Comité national du rassemblement pour le développement) qui en est le premier organe. Les trois autres organes de la transition sont: le président de la transition, le gouvernement de transition et le Conseil National de la Transition (CNT). Si la composition de ces trois derniers organes est connue du grand public, tel n'est pas le cas pour le CNRD.

Dans une de ses sorties, le président de la transition, le colonel Mamadi Doumbouya a dit que le CNRD est composé de toutes les forces de défense et de sécurité du pays. À titre de comparaison, en décembre 2008, la liste des membres du CNDD a été immédiatement publiée dans la foulée de la prise du pouvoir par le capitaine Moussa Dadis Camara et ses compagnons, suite à la disparition du général-président Lansana Conté.

Au regard donc de cette situation un peu confuse à leurs yeux, de plus en plus de voix commencent à se faire entendre pour demander la publication de la liste des membres du CNRD. C'est le cas notamment du FNDC qui, dans un communiqué publié le mardi 22 février 2022, réitère cette demande persistante au sein de l'opinion.

« Le FNDC exige la publication de la liste des membres du CNRD par devoir de transparence et de responsabilité dans la conduite de la transition.

La charte de la transition guinéenne dispose dans son article 37 alinéa 1er que "le comité national de rassemblement pour le développement, CNRD, est l'organe central de définition et d'orientation stratégique de la

politique économique, sociale, culturelle et de développement du pays".

Au regard du rôle et des responsabilités ainsi conférés au CNRD et par souci de transparence dans la gestion de la transition, le FNDC exige la publication sans délai de la liste de tous les membres du CNRD. La coordination nationale du FNDC informe l'opinion nationale et internationale que cette exigence repose sur la nécessité pour les citoyens d'identifier, d'une part, ceux qui prennent des décisions susceptibles d'impacter leurs droits, et, d'autre part, de situer d'éventuelles responsabilités des actes et décisions du CNRD.

La Coordination du FNDC, fidèle à ses engagements et à ses principes, mettra tout en œuvre pour la réussite de la transition dans le respect des lois de la République.

Ensemble unis et solidaires, nous vaincrons! », a écrit la coordination nationale du FNDC. Reste à savoir maintenant si cette préoccupation de Foniké Mengué et ses camarades du FNDC sera prise en compte par les autorités de la transition. Attendons de voir.

Kéfina Diakité

## Prétendue hausse du budget de la Présidence Les précisions du ministre du Budget

L'on a appris la semaine dernière, via les réseaux sociaux, que le budget de la Présidence aurait connu une hausse. Ce qui a amené les autorités compétentes à faire une sortie pour donner des précisions et éclairer la lanterne des Guinéens.



« Face aux allégations comparatives de chiffres sur certaines lignes budgétaires de la Loi de Finances 2022, le ministre du budget a apporté des éclaircissements sur le plateau de la RTG.

Moussa Cissé a commencé par préciser que la LFI 2022 appelé budget de la refondation est caractérisé par la transparence et la sincérité. Son élaboration tient compte du discours d'investiture du Président de la Transition et de la lettre de cadrage économique du Premier ministre, Chef du

Gouvernement.

Répondant aux accusations de « hausse vertigineuse » au niveau de certains départements dont la Présidence de la République et de la Primature, le ministre a révélé que dans le budget précédent, la Présidence de la République avait deux codes : le 01 pour 667 milliards GNF et le 98 intitulé "autres dépenses de la Présidence de la République". « Sur cette ligne était affecté 377 milliards GNF ».

Le ministre du budget a ajouté

qu'en plus de ces deux codes, le code 99 portant dépenses communes était utilisé par la Présidence à hauteur de 436 milliards de francs guinéens. « Cela fait un total cumulé de 1480 milliards sur le budget de l'ancienne Présidence contre 725 milliards de francs Guinéens dans le budget de la refondation, consacré à la Présidence de la Transition. La baisse constatée est de 51% ».

La différence budgétaire est orientée au financement des projets prioritaires du gouvernement : santé, éducation, agriculture et autres investissements.

« Au niveau de la Primature, l'augmentation constatée s'explique par les dépenses d'investissements du Projet d'identification numérique (WURI). Ce projet de la Banque mondiale est de 108 milliards de francs guinéens » a conclu le ministre Moussa Cissé.

La transparence et la vérité restent les principes directeurs des autorités de la Transition. », a écrit le Service communication de la Primature.

Tidiane Diallo

### Page noire

## Issa Soumah, le maire UFDG de Ratoma, tire sa révérence !

Les Guinéens ont appris le samedi 26 février 2022, avec consternation, le décès, à Tunis, du maire de Ratoma, Issa Soumah, membre de l'UFDG, la formation politique que dirige Cellou Dalein Diallo. Ce dernier, comme il fallait s'y attendre, a pris la bonne décision de reporter l'Assemblée générale de ce samedi à cause de ce décès. Il a aussi rendu un hommage mérité à l'illustre disparu.

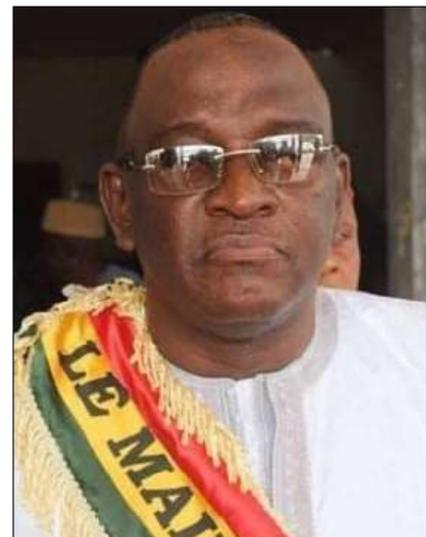
« La mort vient de frapper encore à la porte de l'UFDG. Un militant de première heure qui s'est battu pour l'implantation, l'instauration de la démocratie et de l'Etat de droit dans notre pays, un homme qui n'a rien ménagé, de son énergie, de son talent, de ses maigres ressources pour le rayonnement de l'UFDG, a été rappelé hier nuit à Dieu. Il s'agit de notre ami, de notre camarade Issa Soumah, maire de Ratoma. Issa est décédé hier dans une clinique à Tunis. Nous sommes frappés par ce deuil et nous devons l'observer avec sa famille et ses amis. C'est pourquoi, je vais devoir demander le report de la

présente assemblée », a déclaré l'ancien Premier ministre de feu Lansana Conté.

Après donc Hadja Aminata Touré de Kaloum, c'est la commune de Ratoma qui perd à son tour son maire. Pour rappel, Issa Soumah est devenu maire de Ratoma après le décès de Taran Diallo en juin 2019.

Que l'âme de Issa Soumah repose en paix et que la terre de Guinée qu'il a servie avec amour et abnégation lui soit légère. Amen!

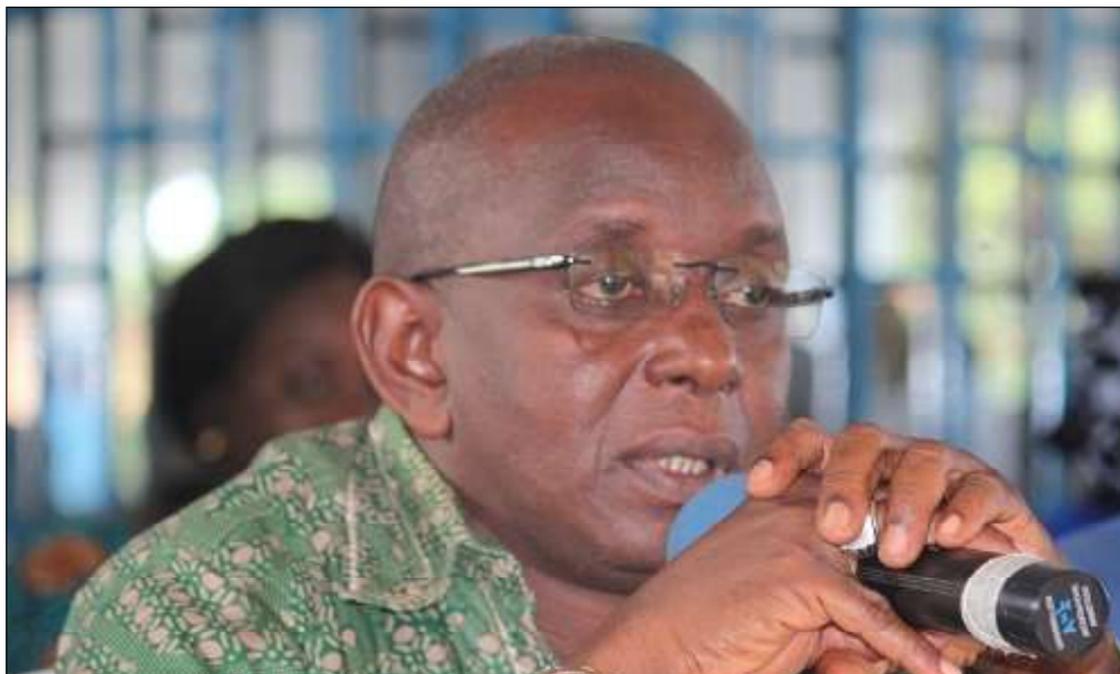
Tidiane Diallo



Saïkou Yaya Barry à l'AG de l'UFR

« En Guinée, on aime éteindre les références du pays... »

L'Union des forces républicaines (UFR) a tenu son assemblée générale hebdomadaire le samedi 26 février 2022 à son siège à Matam. Une occasion son secrétaire exécutif, Saïkou Yaya Barry, a mise à profit pour se poser en grand défenseur du président du parti, Sidya Touré, qui a maille à partir présentement avec les autorités de la transition dans le cadre de la récupération des biens et domaines de l'Etat. Il lui est demandé de quitter son domicile de la Minière qui appartiendrait à l'Etat.



« En Guinée, on aime éteindre les valeurs, en Guinée on aime éteindre les références du pays. Après on va dans tous les sens. Quand on dit que ce pays ne se développe pas c'est parce que les valeurs de

la République ne sont pas respectées. Ce sont les troubadours de la République qui sont considérés, les fossoyeurs de la République qui sont considérés. Quand il vole on dit qu'il est béni (...)

En tant que Premier ministre, Sidya Touré n'a jamais touché à son salaire, ni à son carburant... Aujourd'hui, ces gens veulent mettre à l'eau tout ce que leur ancien chef, le président Lansana Conté a

posé comme acte. Ils n'ont pas touché aux actes posés par Alpha Condé parce que des conventions ont été signées ici et là. La ville de Boké a été détruite. Pendant 11 ans, ils étaient en train de détruire le pays, nos biens. Ils ont instauré l'ethnocentrisme, la division. Aujourd'hui, on ne parle pas de ça. Au temps de feu général Lansana Conté, la Guinée n'était pas comme ça. Si aujourd'hui nous parlons de démocratie, de libéralisme, c'est grâce à Lansana Conté, tous les actes que ce dernier a posés, c'est un autre militaire qui vient dire que le général Lansana Conté ment, c'est ça. Devons-nous nous taire sur ces dérives ? Sidya Touré méritait même que l'État lui donne des véhicules, des gardes du corps, des maisons, le sécuriser toute sa vie parce que personne n'a pu faire ce qu'il a fait pour ce pays. Sidya Touré n'est pas la seule

personne pour laquelle Lansana Conté a pris des décrets, il en a fait pour d'autres mais pourquoi c'est à Sidya Touré qu'on en veut? On demande au colosse lieutenant-colonel Mamadi Doumbouya de reprendre la main. Les gens qui sont autour de lui ne sont pas tous ses amis, les actes qu'il peut prendre parfois, ce sont les mêmes qui sortiront demain pour dire qu'ils ne comprenaient rien, on l'a laissé faire. Je dis de faire attention, la Guinée est profonde, c'est un Etat profond. C'est un conseil que j'ai donné à Alpha Condé mais il n'a pas compris. Je lui ai dit de faire attention, son entourage est pollué de personnes qui vont l'enterrer. Et, ça n'a pas raté. », a fait remarquer Saïkou Yaya Barry, secrétaire exécutif de l'UFR.

Kèfina Diakité

Récupération des domaines de l'Etat

Le sujet s'invite à l'AG du PEDN

A l'instar des autres grandes formations politiques du pays, le Parti de l'Espoir pour le Développement National (PEDN) a tenu son assemblée générale hebdomadaire le samedi 26 février 2022, à son siège national à Taouyah. Une occasion qui a été mise à profit par son président, Lansana Kouyaté, pour aborder le sujet brûlant de l'heure, la récupération des biens de l'Etat.



« Cette histoire des biens de l'Etat, il y a beaucoup d'éléments là-bas. Il faut prendre au cas par cas pour

savoir si les gens ont respecté les règles ou s'ils ne l'ont pas fait. Je crois qu'à ce jour, selon ce que j'apprends, certains

sont laissés de côté et on s'attaque à ceux qui sont plus poignants et ça les résultats on les aura. Moi, je ne suis pas

dans les secrets de Dieu, je ne sais pas qui peut s'en tirer sur la base de documents qu'ils ont et qui ira jusqu'au bout de la procédure », a indiqué l'ancien Premier ministre de feu Lansana Conté. Et d'ajouter: « il faut reconnaître que c'est d'ailleurs un programme qu'ils ont trouvé en place qu'ils sont en train de respecter. Cela, il faut le reconnaître ce cas par cas comme l'a dit le communiqué du conseil des ministres, ce sera une très bonne chose ».

Le président du PEDN a par ailleurs invité le CNRD à faire véritablement de la justice la boussole pour tout le monde pendant cette transition. « Quand on doit aller à cette justice, il faut dans l'application de tout acte, qu'on respecte la loi. Parce que la justice est le résultat de l'application de tout ce qu'il y a comme système adopté par l'État pour pouvoir dire la vérité », fait-il remarquer.

Tidiane Diallo

Liasez le journal numérique sur le site

**KèfinaFasso**  
www.kefinafasso.com

Votre site indépendant d'information tous azimuts.

Société des Eaux de Guinée

# Aboubacar Camara de Tinkisso aux commandes

Le mercredi 23 février 2022, dans un décret lu à la télévision nationale, le président de la transition, le colonel Mamadi Doumbouya, a procédé à des nominations à la Direction générale et au Conseil d'administration de la Société des Eaux de Guinée (SEG).



Au niveau de la SEG, le Directeur général et les Directeurs généraux adjoints de la Société des Eaux de Guinée (SEG) ont été nommés. Ce sont:

- 1- Directeur général : M. Aboubacar Camara, précédemment Directeur exécutif de Tinkisso Guinée;
- 2- Directeur général adjoint chargé de l'exploitation et de

- la qualité : M. Thierno Mamadou Nassiroou Diallo, précédemment Directeur des études, de la planification et des investissements;
- 3- Directeur général adjoint

chargé des infrastructures et du développement : M. Moussa Aboubacar Camara, précédemment Directeur chargé des Etudes et de la planification de la SEG.

L'actuel locataire du Palais Roi Mohammed 5 a également nommé par décret les membres du Conseil d'Administration de ladite société:

- 1- Paul Goya Zoumanigui, conseiller chargé de la diplomatie et de la coopération internationale à la Présidence de la République (président du CA);
- 2- M. Lamine Camara, conseiller chargé des finances publiques du Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan;
- 3- M. Alkhaly Camara, coordinateur de projet au Ministère de l'Energie, de l'Hydraulique et des Hydrocarbures;

4- Mme Mama Kalass Traoré, Directrice générale adjointe de la direction Afrique-Asie et Moyen Orient du Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération Internationale et des Guinéens de l'Etranger;

5- Dr Mohamed Lamine Yansané, secrétaire général du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique;

6- M. Dia Mamadouba, Directeur national adjoint des routes nationales du Ministère des Infrastructures et des Transports

7- M. Elhadj Boubacar Minty Barry, représentant des usagers;

8- M. Oumar Kaba, représentant du personnel de la SEG;

9- Mme Fatou Chérif, chargée des relations publiques.

Kèfina Diakité

## Conduite de la transition

# Un conseiller national interpelle !

Ahmed Tidiane Sylla de l'UFR est conseiller national. Dans une tribune publiée dans la presse, il fait observer qu'on ne peut réussir une transition apaisée sur fond de menace !

« Cinq mois après le début de la transition, on assiste à une escalade de tension qui prend sa source dans un certain manque de lisibilité et de visibilité dans la définition des priorités de la transition. Il est important de préciser que s'il y'a des actes à saluer comme la mise en place de certaines institutions pour lutter contre le crime économique et financier ( CRIEF) et d'organe comme le CNT, d'énormes efforts restent encore à déployer pour baliser le chemin de la transition.

Cette dernière rencontre des acteurs majeurs de la vie politique de notre pays, n'a fait qu'amplifier les tensions au

lieu d'apaiser. Quelle occasion ratée ! C'est pourquoi il est à rappeler les principes et valeurs de la Charte à son article 1er qui doit guider la transition.

Aujourd'hui, 100 jours après l'installation du gouvernement, les populations ont du mal à identifier et sentir les actes posés quand on sait que la transition doit impérativement s'achever par le retour à l'ordre constitutionnel suite à l'organisation d'élections crédibles et la mise en place d'institutions fortes, dans la paix et la sécurité. Mais, ne sommes nous pas en train de confondre plusieurs choses à la fois ?

Dans la construction d'une démocratie solide, aucun acteur, ni autorité ou gouvernant ne peut prétendre jouer tous les rôles du début à la fin. Chacun ne peut qu'apporter sa pierre angulaire dans cette difficile édification. Ce n'est pas en amorçant des rapports de forces entre acteurs, dont certains seront forcément élus, après cette période, qui va nous conduire à une transition apaisée. Ceci dit, les comportements et les attitudes des autorités Post-transition seront forcément inspirés du bon sens et des actes posés par ceux qui gouvernent maintenant. Donc, la solution n'est pas dans la force ! La justice doit réellement rester la boussole, le dialogue sincère restauré pour une transition réussie, car toute transition est transitoire. », a écrit le conseiller national Ahmed Tidiane Sylla .

Tidiane Diallo



**Lisez le journal numérique sur le site**

**KèfinaFasso**  
www.kefinafasso.com

Votre site indépendant d'information tous azimuts.

Guerre en Ukraine

# Biden promet de porter un coup terrible à l'économie et à la finance russes

**Porter un coup terrible à la finance comme à l'économie russe, pendant que Vladimir Poutine sera relégué au rang de « paria » sur la scène internationale: Joe Biden a défendu jeudi un arsenal de sanctions mises au point par les Etats-Unis et leurs alliés en réponse à l'invasion de l'Ukraine.**

Ces représailles économiques et financières « dépassent tout ce qui a jamais été fait », a soutenu le président américain lors d'une allocution télévisée très attendue depuis la Maison Blanche.

Mais il a reconnu qu'il « faudrait du temps » pour évaluer l'effet des sanctions américaines, qui contournent le secteur de l'énergie, crucial pour la Russie.

Il a néanmoins assuré que face à ces mesures, accompagnées d'annonces des Européens, des Britanniques et des Canadiens, son homologue russe Vladimir Poutine allait devenir « un paria sur la scène internationale ».

L'offensive militaire russe « n'a jamais eu de réelle raison de sécurité », a-t-il dénoncé. « Il s'est toujours agi d'agression pure, du désir de Poutine de construire un empire, par tous les moyens nécessaires. »

Le démocrate de 79 ans a détaillé la réponse, surtout économique, des Occidentaux.

Il a rappelé qu'il n'était pas question d'envoyer des troupes américaines en Ukraine, qui n'est pas membre de l'Otan.



Joe Biden a en revanche promis une nouvelle fois de défendre « le moindre pouce de territoire » de l'alliance militaire. Le Pentagone a d'ailleurs annoncé dans la foulée l'envoi de quelque 7.000 soldats supplémentaires en Allemagne.

– Banques, oligarques, exportations –

Avec les sanctions annoncées jeudi, il s'agit de tarir à court terme des flux de financement de la Russie et de compromettre à long terme son développement technologique et militaire, tout

en bousculant les richissimes oligarques russes.

Désormais, les dix plus grandes institutions financières russes se retrouvent visées par des sanctions, ce qui compromet leur accès aux marchés financiers internationaux et aux transactions en dollars, la devise reine de la mondialisation.

De quoi, selon Washington, provoquer une hémorragie de capitaux et une flambée d'inflation.

Joe Biden a annoncé par

ailleurs que plusieurs grandes entreprises russes – 13 au total – ne pourraient plus désormais se financer sur le marché financier américain, une sanction qui avait déjà été prise contre le gouvernement russe lui-même.

Les Etats-Unis ont aussi rallongé la liste des oligarques russes sanctionnés, afin de taper au portefeuille les grandes fortunes proches de Vladimir Poutine, friandes d'investissements et de dépenses extravagantes à l'étranger.

Enfin, Washington et ses alliés entendent restreindre de manière drastique les importations de produits technologiques par la Russie, au moment même où celle-ci, très dépendante de ses exportations d'hydrocarbures, cherche à diversifier son économie.

« Plus de la moitié » des importations technologiques russes seront bloquées, a promis Joe Biden, ce qui doit selon la Maison Blanche compliquer le développement industriel et militaire de la Russie.

– Swift –

Il a toutefois précisé que ces lourdes représailles

financières ne s'appliqueraient pas au secteur des hydrocarbures, qui procure d'abondants revenus à la Russie: « Nous avons précisément conçu (les mesures) de manière à permettre aux paiements de continuer pour l'énergie ».

Washington craint de faire flamber encore davantage les cours du pétrole et du gaz.

Le président américain a aussi été interrogé sans ménagement par les journalistes sur les sanctions que les Occidentaux n'ont pas prises.

Il a assuré jeudi que couper la Russie du réseau interbancaire Swift, un rouage essentiel de la finance mondiale, restait « une option ». Mais il a précisé qu'une telle décision, réclamée par l'Ukraine, n'était pas soutenue par les Européens.

Le président américain, qui a déjà évoqué publiquement la possibilité de sanctionner Vladimir Poutine lui-même, a par ailleurs déclaré que ce projet restait d'actualité. Mais sans expliquer pourquoi il n'était pas déjà passé à l'acte.

AFP

## Conakry

# Un présumé pédophile tombe dans les filets de l'OPROGEM

**Le vendredi 25 février, l'Office de protection du genre, de l'enfance et des Mœurs (OPROGEM) a présenté à la presse un présumé pédophile, un ressortissant belge du nom de Alain Guiyo, âgé de 67 ans, qui est accusé d'avoir abusé de 6 garçons, âgés de 8 à 16 ans. Marie Gomez, directrice générale de l'OPROGEM, est revenue sur cette interpellation.**

« Il s'agit d'un ressortissant de nationalité belge, ingénieur de bâtiment à la retraite du nom de Alain Guiyo âgé de 67 ans qui héberge les enfants dans sa maison au quartier Lambanyi, dans la commune de Ratoma. Et aussitôt, nous avons reçu les instructions de notre département de tutelle et l'équipe qui est allée l'a pris en flagrant délit avec 6 victimes. Les enfants sont respectivement âgés de 8 à 16 ans. Et selon le rapport

médico-légal, effectivement parmi les 6 enfants, deux ont reçu une pénétration au niveau anal et les autres des attouchements. Mais le présumé auteur nie en bloc les faits qui lui sont reprochés. Mais comme les enfants sont là, dès après la médiatisation, ils seront présentés devant monsieur le procureur», a-t-elle expliqué. Mais curieusement, un des enfants concernés a carrément nié les faits qui sont reprochés au

ressortissant belge.

Selon la directrice générale de l'OPROGEM, le présumé pédophile aurait lui aussi nié les faits qui lui sont reprochés. Son avocat s'est opposé à ce qu'il s'exprime devant la presse, prétextant que son client est jusqu'à preuve du contraire considéré comme un présumé coupable. Affaire à suivre...

Kèfina Diakité



Organisation de la CAN 2025 en Guinée

## Les conseils d'un ancien international

Dans une interview accordée à Mediaguinee, l'ancien international guinéen, Lucien Beindou Guilao, a donné son avis sur l'organisation de la CAN 2025 confiée à la Guinée par l'instance dirigeante du football africain, la CAF.



« Quand on sait ce que l'organisation d'une compétition comme la coupe d'Afrique des Nations peut rapporter à un pays comme le nôtre, mon souhait le plus ardent était que la Guinée y parvienne. Tous les pays qui ont eu à organiser la CAN ont connu des progrès énormes à la fois sur le point infrastructurel que sur le plan de la qualité de gestion de leur football. Ces progrès se sont répercutés sur les résultats de leurs équipes nationales. Ce qu'il faut savoir c'est que l'obligation de gagner la coupe lorsque l'on organise la CAN, n'est qu'anecdotique, les vraies retombées sont ailleurs et ce sont elles qui font que tout ou tard le pays arrive à se hisser au plus haut niveau et parvient à remporter le trophée. L'exemple de la Côte d'Ivoire qui organise la CAN en 84 sans arriver en finale, mais qui parvient à la gagner en 92 au Sénégal. Le Sénégal qui l'organise en 1992, qui se met au travail, qui se hisse au haut niveau et qui parvient à l'obtenir en 2021. Il y a aussi l'exemple du Burkina Faso, qui après l'avoir organisée, a vu son football progresser avec des Etalons qui ont fait 2 demi-finales de CAN et une finale. Le Mali, qui après avoir

organisé la CAN, a fait d'énormes progrès. Le Cameroun a organisé 2 fois la CAN sans la gagner, mais rien qu'à regarder son palmarès on est tous d'accord. En ce qui concerne la Guinée, j'étais parmi les plus optimistes au départ, mais j'avoue que vu le retard que nous accusons pour organiser un tel événement, je suis devenu sceptique quant à l'organisation de cette compétition. Je pense qu'il serait sage de prospecter l'option de la co-organisation. », a-t-il fait savoir.

Tidiane Diallo

Médias

## Le procureur général de Conakry prêt à "sévire" en cas de dérives dans la presse

Suite au communiqué de la Haute autorité de la Communication (HAC) du lundi 21 février, par rapport aux manquements professionnels au niveau des médias guinéens, le procureur général (PG) près la Cour d'appel de Conakry, Alphonse Charles Wright, a, le lendemain animé une conférence de presse pour mettre en garde toutes celles et tous ceux qui se hasarderaient à violer la loi.

« Vous savez, ils vont dire, il a commencé à s'attaquer aux journalistes, mais il ne s'attaque pas aux journalistes, il s'attaque plutôt aux pratiques malsaines journalistiques. Le travail d'un journaliste, c'est d'informer en toute objectivité. Tu ne dois même pas être inquiet en raison de ton opinion. Non. Un journaliste peut critiquer, mais ça ne doit pas porter atteinte à la liberté, ça ne pas appeler à l'insurrection, ça ne doit pas appeler à la haine. C'est pourquoi le parquet prend des décisions par rapport aux dérapages des médias pour l'ouverture d'information judiciaire sur les faits d'infractions commises par voie de presse. Le parquet général dans l'exercice de ses missions de ministère public, dans l'intérêt de la société réaffirme son attachement à la protection de la liberté de la presse à travers le respect de l'article 1er de la loi L/2010/02/CNT du 22 juin 2010 portant sur la liberté de la presse et révisant la loi organique L/91 005 CNT du 23 décembre 1991. Il rejette toutes formes de poursuites tendant à entraver aux droits d'information, de diffusion, de possession, d'exploitation d'une entreprise de presse, ainsi que de la pluralité des idées et d'opinions », a déclaré Alphonse Charles Wright.



Et de poursuivre en ces termes : « dans le cadre de la protection de la paix publique, de la sécurité publique et de l'ordre public, le parquet général s'oppose conformément à l'article 1er alinéa 2 et 3 de la loi sur la liberté de la presse au sens duquel tout citoyen guinéen bénéficie de la liberté d'information et d'expression, tirée de la déclaration universelle de l'homme et du citoyen sous réserve du respect de l'éthique, de la déontologie, de la dignité humaine et des droits de la personne, du caractère pluraliste de l'expression des courants de pensée et d'opinions, à la propagation

des dérives constatées dans certaines presses par la Haute autorité de la Communication (HAC) conformément à la procédure de poursuite des délits, des contraventions et des crimes commis par voie de presse prévus et définis par les articles 128, 129, 130, 131, 132 et suivants de la loi sur la liberté de la presse, le procureur général instruit les procureurs d'instance à se saisir de ces faits répréhensibles dès que la HAC finira l'examen de la responsabilité professionnelle des intéressés, conformément à la loi. »

Tidiane Diallo

Invasion de l'Ukraine

## L'Union africaine craint un « conflit planétaire »

L'Union africaine (UA) a condamné jeudi l'invasion russe en Ukraine et appelé à un « cessez-le-feu immédiat », estimant que la situation risquait de dégénérer en « un conflit planétaire ».

Le président actuel de l'UA, le président sénégalais Macky Sall, et Moussa Faki Mahamat, président de la Commission de

l'organisation, ont déclaré dans un communiqué conjoint qu'ils étaient « extrêmement préoccupés » par l'invasion russe.

Ils ont appelé Moscou à « respecter le droit international, l'intégrité territoriale et la souveraineté nationale de l'Ukraine ».

Le président russe Vladimir

Poutine a lancé jeudi à l'aube une opération militaire en Ukraine, avec frappes aériennes et pénétration de forces terrestres y compris en direction de la capitale Kiev.

L'attaque a fait en quelques heures des dizaines de morts, selon les autorités ukrainiennes, et déclenché un tollé au sein de la communauté

internationale.

Les dirigeants de l'UA ont jugé que cette « situation très grave et dangereuse » devrait être résolue par des « négociations politiques » sous l'égide des Nations unies.

AFP

Conseil des ministres

# Le compte rendu de la session ordinaire du jeudi 24 février

**La Session Ordinaire du Conseil des Ministres s'est tenue ce jeudi 24 février 2022 de 10H à 12H, sous la haute autorité de son Excellence Monsieur le Président de la Transition, Président du CNRD, Chef de l'Etat, Chef Suprême des Armées, le Colonel Mamadi DOUMBOUYA.**

Les points suivants étaient inscrits à l'ordre du jour :

I. MESSAGE DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA TRANSITION ;

II. COMPTE RENDU DE LA SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL INTERMINISTÉRIEL DU MARDI 22 FEVRIER 2022 ;

III. DÉCISIONS ;

IV. DIVERS.

MESSAGE DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA TRANSITION :

Dans son traditionnel message, Son Excellence Monsieur le Président de la Transition s'est dit favorable à l'ensemble des recommandations formulées par le conseil interministériel du mardi 22 février dernier et a ordonné leur mise en œuvre dans le respect de la bonne gestion des finances publiques.

Le Colonel Mamadi Doumbouya a rappelé sa ferme volonté à poursuivre le programme de récupération des domaines de l'État. Cependant, concernant le cas particulier de la Cité ministérielle, le Chef de l'Etat a rappelé la diversité des situations qui prévaut dans cette zone. Il a précisé que l'examen du cas particulier se fera sans passion et dans le respect scrupuleux des règles de l'art.

Il a aussi fait cas des fonctionnaires qui ont récemment été admis à faire valoir leurs droits à la retraite. Pour ce cas précis, Colonel Mamadi Doumbouya compte soumettre à la réflexion du Conseil des mesures favorables d'aide en nature pour services rendus à la nation.

Enfin, le Président de la Transition a informé les membres du Conseil qu'il a été saisi de la prochaine sortie à l'intérieur du pays des Conseillers nationaux. Il a recommandé au Ministre Secrétaire Général de la Présidence ainsi qu'à celui du Budget de prendre chacun en ce qui le concerne les



dispositions idoines à la réussite de cette mission.

II. COMPTE RENDU DE LA SESSION ORDINAIRE DU C O N S E I L INTERMINISTÉRIEL DU MARDI 22 FEVRIER 2022 :

Dans sa communication, Monsieur le Premier Ministre a appelé les membres du Gouvernement à la sérénité suite à l'opération en cours de récupération des biens de l'État. Il a réitéré la fidélité du Conseil à l'engagement initial de faire de la justice la boussole de la Transition.

III. AU TITRE DES DECISIONS

Suite à la Communication du Ministre du Budget, le Conseil a décidé :

- D'adopter et de mettre en œuvre dans l'immédiat un plan d'engagement budgétaire trimestrialisé par les départements ministériels. Ce processus devra mettre l'accent sur le dialogue interne dans les départements ;
- D'adopter le principe de dépense respectant la limite de l'enveloppe financière mise à la disposition des ministères ;
- De relancer l'économie en activant un cadre vertueux des dépenses publiques ;
- De renforcer la transparence dans le processus des marchés publics ;
- De finaliser la mise en place des conseils d'administration

au sein des Établissements Publics Autonomes qui n'en disposent pas.

Après la communication du Ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire relative aux mécanismes de financement du logement social, à la rénovation urbaine et à la gestion des baux.

Le Conseil a décidé :

- De mettre en place une Commission interministérielle présidée par le Secrétaire Général du Gouvernement composé des ministères en charge de l'habitat, de l'Agriculture, de la Pêche, de la Fonction Publique, de l'Administration des Territoires, du budget et des Finances. Cette commission sera chargée d'analyser et de faire des propositions concrètes sur le financement du logement en Guinée ;
- D'assurer le respect des prérogatives de l'ensemble des acteurs publics qui interviennent dans la gestion des baux : le Ministère de l'Aménagement du Territoire est en charge de la délimitation des zones, les Collectivités locales de l'attribution, et l'Administration du Territoire de la coordination ;
- De produire et de mettre en œuvre le certificat d'immatriculation sécurisé du droit d'usage foncier mis à

disposition par le Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan.

Concernant la Communication du Ministre du Travail et de la Fonction Publique relative aux services privés d'emploi,

Le Conseil a décidé de prendre une directive appelant les entreprises à corriger les manquements à la loi du travail.

Cette directive doit comporter les mesures suivantes :

- En ce qui concerne le Ministère de la Fonction Publique

Ø Exiger l'intégration progressive des travailleurs liés au cœur de métier des entreprises minières dans l'effectif desdites entreprises.

Ø Exiger la mise à disposition de la Caisse Nationale de la Sécurité Sociale des travailleurs devant aller à la retraite.

Ø Exiger l'élaboration de la classification sectorielle assortie d'une grille de salaire pour les employés des sociétés de prestations et de sous-traitance.

Ø Exiger la reprise des visites médicales annuelles obligatoires de tous les employés et sous-traitants.

Ø Exiger à RUSSAL la rénovation et l'équipement de l'hôpital Péchiney de Fria et le respect du SMIC qui s'élève à 440 000 francs guinéens.

- En ce qui concerne le Ministère de l'Environnement

Ø Exiger le respect des normes environnementales contenues dans les conventions minières et ratifiées par les conventions internationales.

- En ce qui concerne le Ministère des Mines

Ø Exiger le respect des obligations en matière d'investissement et de protection de l'environnement contenues dans les conventions.

Ø Exiger le respect du plan de transfert de compétences des Étrangers et un chronogramme précis de mise en œuvre.

Ø Exiger la production et la

mise à disposition d'un rapport annuel des emplois tenus par des Guinéens.

Ø Mettre en place sans délai une Commission Interministérielle de suivi de l'application des recommandations sus-énumérées.

IV. AU TITRE DES DIVERS :

Le Ministre des Affaires Étrangères a informé les membres du conseil de la situation en Ukraine et particulièrement celle concernant la sécurité de nos compatriotes qui y résident. Il a été envisagé d'observer l'évolution de la situation avant toute réaction du gouvernement.

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur a informé le Conseil de la reprise des jeux universitaires. Il a porté également à l'attention du Conseil de la tenue de la réunion du Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES) des universités à Conakry le lundi 27 Février prochain.

Le Ministre Secrétaire Général à la Présidence a informé le Conseil de la création d'un parc automobile dédié à faciliter les déplacements dans les missions officielles de l'État.

Le Ministre des Affaires Étrangères a rendu compte de la mission de Dubaï lors du Guinea Investment Forum (GUIF). Il a informé le Conseil de la signature hier jeudi 23 février à Conakry d'un accord de subvention de 23 millions de dollars avec l'Ambassade des États unis en faveur du secteur de la santé.

Le Secrétaire Général du Gouvernement a informé le Conseil de l'organisation du séminaire gouvernemental à l'intention des Secrétaires Généraux et des chefs de Cabinet les 25 & 26 février à Conakry.

**Conakry le 24 Février 2022**

**Ousmane Gaoual DIALLO, Ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire, Porte-Parole du Gouvernement.**

Comores

## Crash d'un avion avec 14 personnes à bord

**Un petit avion qui assurait un vol entre deux îles de l'archipel des Comores, dans l'océan Indien, avec douze passagers et deux pilotes à bord, s'est écrasé en mer samedi, a-t-on appris de sources concordantes.**

« Les opérations de recherche en cours (...) ont commencé à retrouver les débris de l'appareil dans la zone côtière de Djoiezi confirmant le crash aérien », affirme un communiqué du ministère de Transports.

Le gouvernement précise que les douze passagers sont tous Comoriens, tandis que les deux membres d'équipage sont de nationalité tanzanienne.

« AB Aviation a la tristesse d'annoncer la disparition du vol ce samedi » entre la capitale Moroni, sur l'île de la Grande Comore, et Fomboni, sur l'île de Mohéli, à quelque 90 km, avait annoncé la compagnie aérienne dans

l'après-midi, précisant qu'il s'agit d'un avion de type Cessna.

Ce vol, qui a quitté la capitale à la mi-journée, aurait du atterrir une quarantaine de minutes plus tard. Mais « il a disparu des radars à environ 2,5 km » de son aéroport de destination, « en mer », affirme la compagnie.

Des cellules de crise ont été mises en place pour les familles sur chacune des deux îles. A Moroni, le frère d'une passagère, Idi Boina, 55 ans, confie son angoisse. « Je n'ai pas d'espoir. Dès demain, on va commencer le deuil de ma soeur », dit-il à l'AFP.

Des pêcheurs et des vedettes

rapides s'étaient immédiatement rendus vers la position où le signal a été perdu, a-t-on appris auprès des autorités, qui ont demandé l'assistance du gouvernement français depuis l'île de Mayotte voisine.

« Trois vedettes ont été dépêchées, c'est ce qui a permis de récupérer des débris de l'avion et des objets appartenant aux passagers », a expliqué Abdel-Kader Mohamed, directeur général de la police.

« Demain, nous allons continuer les recherches. Tant qu'on n'a pas retrouvé de corps, il y a de l'espoir », a-t-il ajouté.

AFP

Etats-Unis

## Biden nomme une Afro-Américaine à la Cour suprême, une première

**Le président Joe Biden a nommé vendredi la juge afro-américaine Ketanji Brown Jackson à la Cour suprême des Etats-Unis, une première historique si la magistrate franchit avec succès l'étape de sa confirmation par le Sénat.**

« Elle est l'un de esprits juridiques les plus brillants de notre nation », a tweeté M. Biden, qui présentera formellement la magistrate lors d'une cérémonie à la Maison Blanche dans l'après-midi.

Etant donné la forte polarisation politique actuelle en Amérique, Mme Jackson, 51 ans, peut s'attendre à être mise sur le gril quand elle passera son audition devant les élus du Congrès, dont certains ont déjà réagi négativement.

« La juge Jackson était le choix préféré des sombres intérêts financiers de l'extrême gauche », a ainsi critiqué le chef des sénateurs républicains, Mitch McConnell.

– « Extraordinairement qualifiée » –

« La juge Jackson est extraordinairement qualifiée », a au contraire assuré la Maison Blanche dans un communiqué, évoquant un moment

« historique ».

« La juge Jackson est déjà source d'inspiration pour les femmes noires, comme mes filles, leur permettant de viser plus haut », a approuvé de son côté Barack Obama.

Ketanji Brown Jackson faisait partie de trois juges noirs finalistes, à l'issue d'un processus de désignation auquel l'exécutif a apporté le plus grand soin, pour justement éviter d'offrir une prise aux critiques lors de la phase de confirmation au Capitole.

Etant donné l'enjeu, Joe Biden s'est lui-même impliqué dans cette sélection, faisant passer un entretien aux magistrats en concurrence dans la dernière ligne droite.

Il s'agit pour le président américain de sa première nomination à la haute cour, qui ne changera pas le rapport de force au sein du prestigieux collège de neuf magistrats dont la mission est de veiller à la

constitutionnalité des lois et de trancher les importants débats de société aux Etats-Unis.

Avant M. Biden, Donald Trump a en effet eu l'occasion de nommer trois juges à la Cour suprême, ancrant l'instance dans le conservatisme, possiblement pour plusieurs décennies. Mme Jackson siège à la cour d'appel fédérale de Washington, un tribunal réputé pour l'importance des dossiers qui y passent et donc considéré comme un tremplin.

Elle remplacera le magistrat progressiste Stephen Breyer, qui prendra sa retraite fin juin. L'institution au sommet de la pyramide judiciaire américaine restera donc composée de six membres conservateurs (dont une femme) et trois progressistes, toutes féminines.

– « Gauche radicale » – Ketanji Brown Jackson, mère de deux filles, a grandi en Floride et est mariée à un

éminent chirurgien. Elle est diplômée de la très réputée école de droit de l'université Harvard.

Un atout paradoxalement exploité en sa défaveur par des républicains, qui dénoncent la surreprésentation au sein de la haute cour de juges diplômés des universités privées de l'Ivy League, Harvard et Yale en tête.

« La filière Yale-Harvard pour la Cour suprême continue de fonctionner à plein », a dénoncé vendredi le sénateur

de Caroline du Sud Lindsey Graham, en sous-entendant que cela créait un corps d'élites déconnectées de l'Amérique réelle.

Le président Biden a cédé face à « la gauche radicale », a déploré l'élu.

En 232 ans d'existence, la Cour suprême des Etats-Unis n'a compté en son sein que deux magistrats noirs dont l'un, Clarence Thomas, a été nommé par George Bush père et siège toujours.

AFP

**Lire  
l'Aigle Infos,  
c'est lire la vérité  
et la vertu.**